

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du Mercredi 29 octobre 2025

Délibération n° 2025-37

Administrateurs présents :

Max Roustan – Christophe Aberlenc -- Gilbert Albini - Jean-Claude Auribault – -- William Balez Max Bordary – Jean Marie Bridier --Daniel Canal – Dominique Fontanille - Richard Hillaire – Florian Laroche –Cédric Marrot - Pierrette Paez – Marie-Christine Peyric - Bernard Saleix – Nordine Sekarna – Christophe Rivenq

Absents excusés :

Yves Tourvieille avec pouvoir à Daniel Canal
Michèle Veyret avec pouvoir à Max Roustan
Julie Lopez-Dubreuil avec pouvoir à Christophe Rivenq

Absents :

Jean-François Durand-Coutelle
Khadra Khamari

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Thierry Spiaggia – Directeur Général
Cédric Veyrenc - Directeur Général Adjoint
Laurine Barthès - DDTM Nîmes

Assistaient également à la séance :

Ysabelle Castor, Cyril Laurent, Alexia Debornes, Camille Bary, Johana Ribot, Pauline Strasman, Patrick Ponge, Sophie Chatelet, Cyril Gruette

Secrétariat assuré par : Louison Larozas

Demande de différé de paiement Association Sésame avec Mosaïque (SAM)

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2025-37 ci-annexé, décide à l'unanimité :

-D'accepter la demande de différé de paiement et la mise en place d'un échéancier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 octobre 2025

Rapport n° 2025-37

Financier

Demande de différé de paiement Association Sésame avec Mosaïque (SAM)

Information Situation financière

Par courriel en date du 16 octobre 2025, l'association nous a informé rencontrer des difficultés de trésorerie temporaires. Cette situation ne lui permet pas d'assurer le paiement de ses charges, dont les loyers des sites sur lesquels elle intervient situés au sein des résidences Quai de Cauvel et des Cévennes.

Suite aux explications fournies par sa directrice, il en ressort que les décalages de trésorerie que l'association doit gérer nécessitent une suspension de paiements des loyers des trois locaux associatifs pendant 6 mois, d'octobre 2025 à mars 2026.

Le montant des loyers non perçus pendant ces six mois s'élève à 8 765.5€ et sera totalement remboursé selon un échéancier de douze mois, d'avril 2026 à mars 2027, soit un remboursement de 730.46€ mensuel.

Il est à noter que ce remboursement mensuel de 730.46€ par mois pendant douze mois, s'ajoutera aux paiements des loyers classiques dont le quittance reprendra également à compter du mois d'avril 2026.

Compte tenu de l'importance de l'action de l'association SAM sur les deux sites, au travers d'un centre social associatif et d'une crèche parentale le Directeur Général propose d'accepter la demande de délai de paiements.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'accepter la demande de différé de paiement et la mise en place d'un échéancier.



Association SaM (Sésames Avec Mosaïque)
9 rue de l'Aigual, Alès

A l'attention de Monsieur Spiaggia Thierry
Directeur Général Logis Cévenols Ales
433, Quai de Bilina, Alès

OBJET: Notification de cessation de paiement de loyers 3 locaux associatifs Logis Cévenols

Monsieur Spiaggia,

Comme annoncé lors de notre rencontre vendredi 10 octobre, pour des raisons de difficultés de trésorerie nous avons décidé de suspendre les paiements de l'ensemble de nos loyers sur une période de 6 mois. Nous reprendrons les paiements en avril 2026 à hauteur de 730,46 euros mensuel durant 12 mois correspondant à un total de 8765,5 euros, somme due au 1^{er} avril 2026.

Nous vous proposons le remboursement selon l'échéancier suivant :

Date	Valeur mensuelle remboursée	Solde à rembourser
		8765,5
Avril 2026	730,46	8035,04
Mai 2026	730,46	7304,58
Juin 2026	730,46	6574,12
Juillet 2026	730,46	5843,66
Août 2026	730,46	5113,2
Septembre 2026	730,46	4382,74
Octobre 2026	730,46	3652,28
Novembre 2026	730,46	2921,82
Décembre 2026	730,46	2191,36
Janvier 2027	730,46	1460,9
Février 2027	730,46	730,44
Mars 2027	730,46	Remboursé

Par ailleurs comme déjà signifié, **nous vous demandons de bien vouloir ne pas nous faire payer de pénalités de retard sur l'ensemble de ces loyers.**

Avec nos remerciements, nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bien Cordialement,

Caroline Arcade

Directrice Centre Social SaM (Sésames Avec Mosaïque)

Centre Social S.a.M
Sésames avec Mosaïque
9 rue de l'Aigoual 30100 ALES
Tél : 04 66 30 37 42
asso.sesames@orange.fr
Siret : 401 450 804 00026

Sandrine Givélet Normant

Directrice Crèche MARO Sésames